

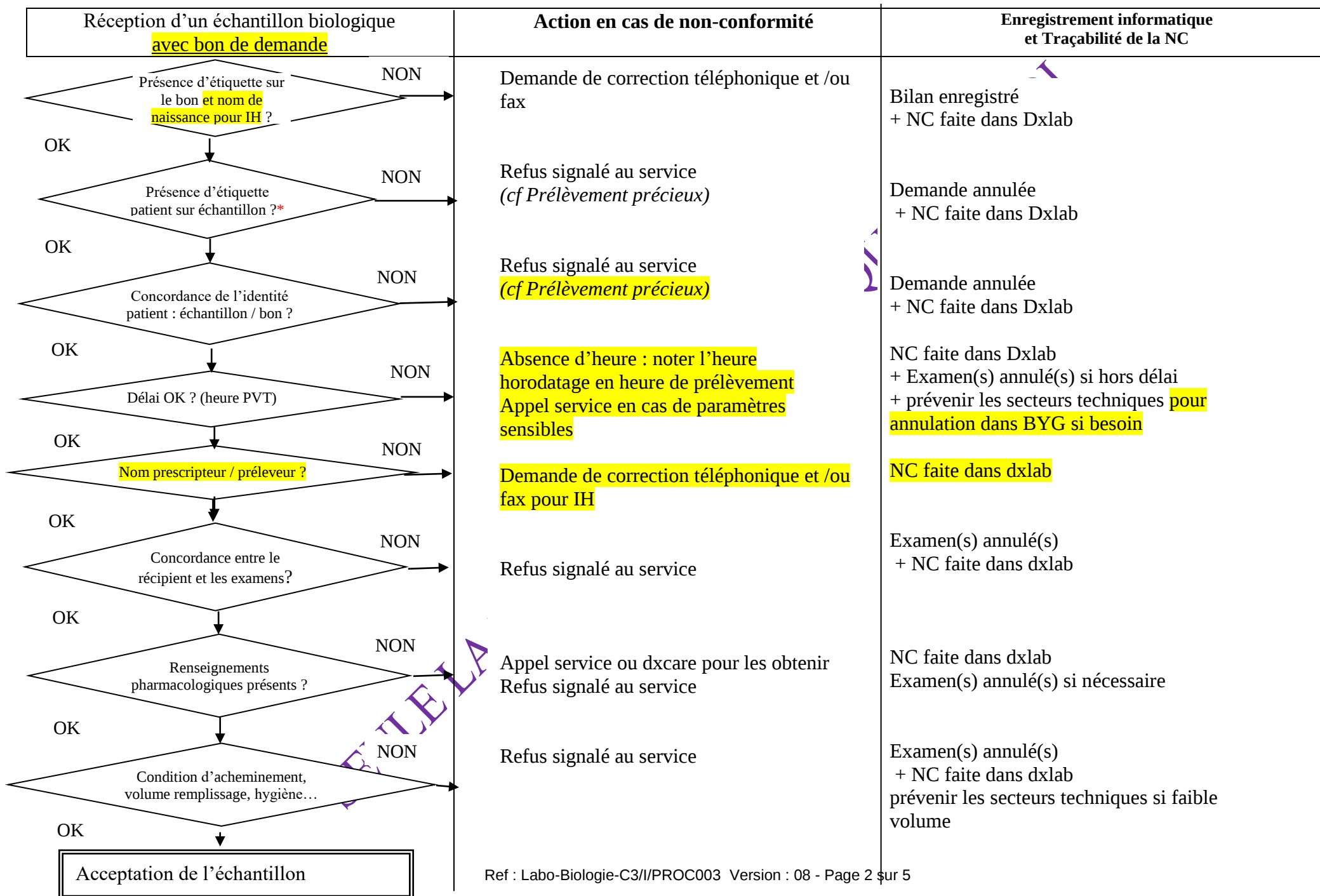
GROUPEMENT
HOSPITALIER
PARIS SAINT-
JOSEPH
185 rue Raymond
Losserand
75014 Paris

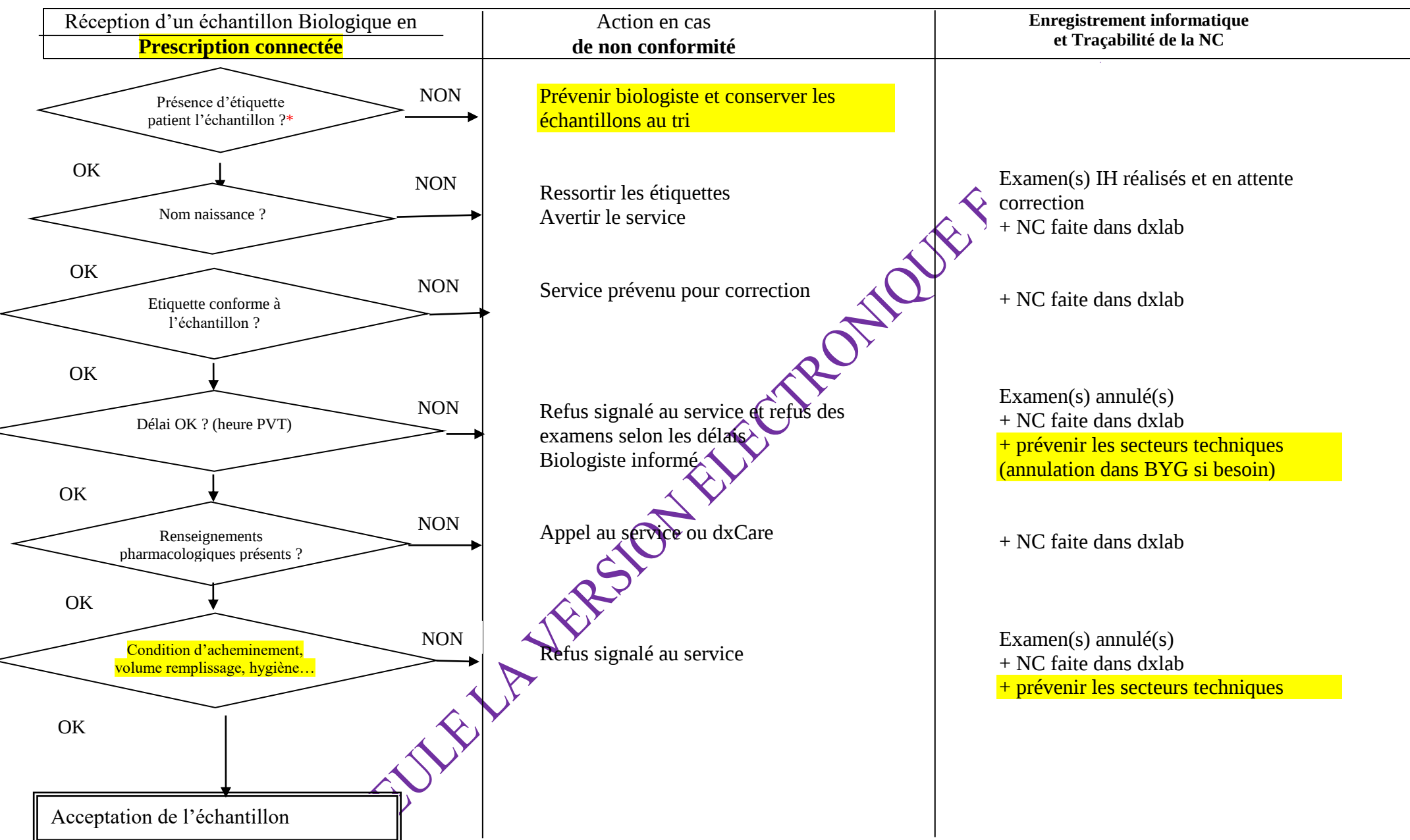
**Procédure de refus d'un
échantillon, accord
exceptionnel et liste des
prélèvements précieux**

Ref : Labo-Biologie-C3//PROC003
Version : 08
Applicable le : 15-03-2024

Objet : Cette procédure a pour but de décrire nos critères de refus d'un échantillon, la procédure suivie en cas de refus, et la procédure en cas d'accord exceptionnel donné par un biologiste ainsi que la liste des prélèvements précieux

SEULE LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI





*** Tous les échantillons doivent être au même nom dans 1 pochette. En cas de discordance, appel au service et annulation de tous les bilans (cf CAT prélèvements précieux). Seules les pochettes eutectiques ou cryo peuvent avoir plusieurs patients.**

Démarche d'acceptation ou de refus d'un prélèvement. Traçabilité en cas de non conformité

Spécificité en cas de provenance d'un Etablissement Extérieur ou Partenaire	Action en cas de non conformité	Enregistrement informatique et Traçabilité de la NC	Qui
Présence d'heure de prélèvement ? NON → OK ↓	Appel à l'expéditeur ou service Partenaire	Demande enregistrée + NC faite dans Dxlab + Acceptation si heure compatible ou prélèvement congelé	ATB : secrétariat Autre : tri biologie ou microbiologie
Prélèvement congelé ? NON → OK ↓		Demande enregistrée + traçabilité dans le dossier (ATB)	Secrétariat
Renseignements pharmacologiques présents ? NON → OK ↓	Appel à l'expéditeur ou service Partenaire	Demande enregistrée + NC faite dans Dxlab	Validation ou secteur des dosages ATB
Présence de l'identité du préleveur ? NON →		Demande enregistrée + NC faite dans Dxlab	Secteurs Tri ou dosages

Accord exceptionnel (dérogation)

La liste des prélèvements précieux pour lesquels une dérogation peut être acceptée en cas de non-conformité dans l'identité est la suivante :

- LCR
- Tout prélèvement profond (ex pus profond, liquide de ponction, ..)
- Prélèvement per opératoire
- Prélèvement de nouveau né
- Gaz du sang
- Palu
- Prélèvement sanguin en cas d'urgence vitale justifié par un médecin à un biologiste : dérogation possible si justifiée**
- Prélèvement pré-dialyse
- Prélèvement de greffes
- Liste des examens pour lesquels un tel accord ne peut être envisagé

- Toxicologie,
Groupe – RAI,
HCG,
Sérologies,
Génétique,
Examens transmis

et plus largement toute demande de Biologie spécialisée non urgente

L'acceptation de la demande sera tracée dans Dxlab par une dérogation enregistrée avec le nom du biologiste ou interne de signature qui aura donné son accord (cf Labo-Biologie-C3//FT001 – « Enregistrement des Non-Conformité du pré analytique dans Dxlab »).

La confirmation d'identité sera demandée au service (par fax ou par déplacement de l'IDE) et sera scannée dans le dossier du patient une fois remplie (Labo-Biologie-C1//ENR007 – « Formulaire Confirmation d'identité d'un échantillon »).

Les échantillons fragiles seront donnés en technique mais les résultats bloqués en validation technique le temps de la confirmation d'identité.

Exception : en cas de discordance de nom pour un bébé : vérifier la concordance de numéro de séjour ou IPP entre l'étiquette sur l'échantillon et Dxlab et accepter sans dérogation, ni envoi du formulaire. Il s'agit du changement de nom suite à la reconnaissance. Mais prévenir le service d'actualiser leurs étiquettes.

L'accord d'échantillon non-conforme pour une cause autre qu'une anomalie d'identité devra forcément l'objet d'une dérogation validée par le biologiste de signature, également tracée dans le dossier.